



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**gouvernement**

Question écrite n° 68131

## Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite savoir si M. le ministre délégué à la santé a bien déclaré, lors des journées parlementaires des Verts : « ...Cochons de dentistes, vous n'êtes pas à plaindre ! Je connais vos salaires moyens, je connais aussi celui des médecins généralistes ... nettement moindre. Je ne suis pas le ministre des dentistes, mais le ministre des malades », et le cas échéant, ce qu'il voulait signifier dans cette déclaration. En effet, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, lors de la commission des comptes de la sécurité sociale, a fait part de la nécessité d'élargir l'accès aux soins dentaires pour la population et de mener une politique de concertation avec les chirurgiens-dentistes. Il lui demande donc si ces éventuels propos, vont dans le sens de cette concertation.

## Texte de la réponse

Au cours d'un échange dont la vivacité n'était pas de son fait, le ministre délégué à la santé a réagi à certaines critiques formulées à l'encontre du rapport qui venait d'être remis au Gouvernement par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Michel Yahiel. Il a réaffirmé son adhésion aux conclusions de ce rapport et rappelé son attachement au renforcement de la prévention bucco-dentaire et à la mise en place de visites dentaires gratuites en milieu scolaire. Celles-ci devraient d'ailleurs être mises en oeuvre dès l'année prochaine et prises en charge par l'assurance maladie. Par ailleurs, il dément catégoriquement avoir émis le moindre propos injurieux à l'égard d'une profession dont il tient à souligner le rôle essentiel au sein du système de santé et les excellents rapports qu'il entretient avec elle. Il a exprimé auprès des dentistes ses regrets qu'une telle interprétation, si loin de sa pensée, ait pu se faire jour. Il a également rappelé son engagement en faveur de cette profession depuis son premier passage au ministère de la santé en 1992 avec la mise en oeuvre de la réforme des études d'odontologie, jusqu'à 2001 avec la prise en charge du scellement des sillons et d'un acte prothétique qui permet de consolider une dent plutôt que de l'extraire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68131

**Rubrique :** Etat

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 octobre 2001, page 6164

**Réponse publiée le :** 24 décembre 2001, page 7469